



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

23 novembre 2016

Les suites du grave dysfonctionnement de marché relatif au titre Vinci

Hier, à la suite de la diffusion de faux communiqués relayés par des agences de presse, le titre Vinci a momentanément chuté de près de 18 % lors de la séance de bourse avant de remonter rapidement.

L'Autorité des marchés financiers considère qu'il s'agit d'un grave dysfonctionnement du marché dont elle va s'attacher à déterminer toutes les responsabilités.

Il s'agit de diffusion de fausses informations qui conduisent l'AMF à mener des investigations. Il convient également de vérifier qui pourrait en avoir tiré profit via une possible manipulation de cours.

Par ailleurs, l'AMF va travailler avec l'ensemble des parties concernées afin de limiter à l'avenir ce type de risque et son impact sur les marchés financiers.

A propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site www.amf-france.org

Contact presse :

Direction de la communication de l'AMF - Florence Gaubert - Tél : +33 (0)1 53 45 60 34 ou

+33 (0)1 53 45 60 28

Mots clés

RISQUES ET TENDANCES

MARCHÉ ACTION

RISQUES ET TENDANCES

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

LETTRE EPARGNE INFO SERVICE

ACTIONS

06 mai 2022

Lettre Epargne Info
Service n°30 - Mai
2022



TABLEAU DES INVESTISSEURS
PARTICULIERS

ACTIONS

19 avril 2022

Tableau de bord des
investisseurs
particuliers actifs - N°6
- Avril 2022



ACTUALITÉ

ACTIONS

08 avril 2022

Qui sont les
actionnaires
individuels ?



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02